

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES FORMATIONS DE TYPE E-LEARNING (CGV)

## Définitions

- **Administrateur** : Responsable désigné par le Client pour gérer pour son compte l'interface de la plateforme digitale mise à sa disposition pour les formations de type E-Learning. L'Administrateur est en charge d'attribuer des licences aux utilisateurs, en fonction de leurs besoins et/ou de ceux du Client
- **Client** : entité privée ou collectivité publique disposant d'un Contrat d'accès et d'utilisation de la plateforme dédiée aux formations de type E-Learning.
- **Contrat** : un contrat est conclu entre les TPG et le Client qui est libre de prévoir un rapport juridique particulier avec un ou plusieurs administrateurs et autant d'utilisateurs finaux.
- **Formation** : mode d'apprentissage qui utilise un outil numérique, à savoir une plateforme digitale en ligne pour dispenser des contenus éducatifs sous forme E-Learning. Chaque formation mise à la disposition du Client et/ou d'utilisateurs est constituée de module-s.
- **Licence** : droit d'accès à la plateforme digitale permettant de bénéficier des formations de type E-Learning.
- **Offre** : document contractuel où sont détaillés les offres ainsi que les tarifs des licences et formations – ces dernières étant constituées chacune de un ou plusieurs modules.
- **Utilisateur** : utilisateur final, soit les collaboratrices du Client et/ou un cercle défini de tiers – personnes physiques ou morales (de droit privé ou public) avec qui le Client entretient un rapport particulier qui utilisent les services de formation mis à leur disposition par les TPG sur la plateforme dédiée aux formations de type E-Learning.

## 1 Objet et champ d'application des CGV

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après : CGV) s'appliquent de plein droit à toutes les commandes de formations de type E-Learning, correspondant à des modules qui sont proposées dans un espace électronique sécurisé, via une plateforme digitale dédiée, par les Transports publics genevois (ci-après : TPG) à l'attention d'un Client (entité publique ou privée).
- 1.2 Le fait de passer commande pour une formation de type E-Learning implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV dont il déclare avoir préalablement pris connaissance.
- 1.3 Les CGV font parties intégrantes du Contrat. Par sa signature, le Client déclare avoir pris connaissance et compris ces CGV et les accepter sans réserve. Les CGV s'appliquent pour autant que le Contrat n'y déroge pas expressément. En cas de contradiction

entre les CGV et le Contrat, le Contrat prime sur les CGV.

## 2 Entrée en vigueur et durée des CGV

- 2.1 Les présentes CGV entrent en vigueur dès la signature du Contrat sauf disposition expresse dudit Contrat, et resteront en vigueur aussi longtemps que le Contrat entre les Parties est en vigueur.
- 2.2 Les présentes CGV sont conclues pour une durée indéterminée, les dispositions du Contrat relatives à des délais demeurant réserves.
- 2.3 Les tpg se réservent le droit de modifier en tout temps les présentes CGV. Les modifications substantielles des conditions seront fournies au Client sous forme textuelle au plus tard 10 jours ouvrables avant qu'elles ne rentrent en vigueur de plein droit. Le Client peut accepter ou rejeter les conditions actualisées avant leur entrée en vigueur. Son consentement sera réputé être donné s'il n'informe pas les TPG de son refus avant l'entrée en vigueur des modifications. En cas de désaccord avec les modifications, le Client doit résilier le Contrat.
- 2.4 Les TPG informent le Client de toute évolution importante des présentes CGV. Ils s'engagent à actualiser leurs CGV si le besoin se présente. Seule la dernière version des CGV en vigueur publiée sur le site internet des tpg fait foi ([www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)).

## 3 Tarifs

- 3.1 Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des actions de formation par E-Learning sont ceux figurant sur le site, sur le catalogue ou sur diverses brochures éditées par les TPG.
- 3.2 La devise de référence pour le prix de chaque formation est le franc suisse (CHF). Dans le cas où les TPG acceptent que le Client puisse passer commande pour une formation en réglant en Euros, alors le taux de change est déterminé par les TPG qui le mettent à jour plusieurs fois dans l'année civile.
- 3.3 Les prix sont fermes et réputés définitifs au moment de la conclusion du Contrat et de la signature des présentes CGV. Le montant de la TVA est précisé.
- 3.4 Aucun droit de rétractation ou d'annulation n'est accordé une fois la commande passée auprès des TPG et qu'une confirmation a été envoyée au Client. Sauf exception, une formation ainsi payée n'est pas remboursée.
- 3.5 Les TPG se réservent le droit de réviser les frais de formation à chaque période de reconduction. Toute modification du prix sera communiquée au Client au moins 30 jours avant la fin de la période en cours. Le nouveau tarif entrera en vigueur à compter de la période de reconduction suivante, sous réserve que le Client n'ait pas exercé son droit de résiliation dans le délai prévu. La révision du prix peut être motivée par des facteurs tels que l'inflation, l'évolution des frais de développement ou de maintenance, un changement dans les conditions ou les offres d'un de nos fournisseurs, etc. En l'absence de résiliation, le Client est réputé accepter le nouveau tarif tel que communiqué.

## 4 Commande

- 4.1 Le Client signifie aux TPG son intérêt pour une ou plusieurs formations de type E-Learning. Les tpg envoient alors au Client une Offre pour validation. L'Offre et les présentes CGV peuvent être remises au Client par voie électronique.
- 4.2 Une fois la commande confirmée et les documents contractuels signés par toutes les Parties, alors le Client

bénéficie d'une Licence contenant les accès à la plateforme digitale. L'Administrateur désigné par le Client gère les accès octroyés par la licence en créant autant de comptes utilisateurs que besoin. D'un point de vue comptable, la commande reportera autant de licences que d'utilisateurs. Dès la création du compte pour un utilisateur, ce dernier peut de façon autonome s'inscrire à toute formation souhaitée et disponible sur la plateforme. Les utilisateurs inscrits bénéficient d'un accès unique avec un identifiant pour accéder à la formation ou aux formations. La réservation de la formation ne sera effective qu'au moment du paiement du prix fixé.

## 5 Facturation

- 5.1 Pour établir le tarif final d'une facture, les TPG imputent au Client les frais de licences et le coût de chaque formation E-Learning. En ce sens, les TPG facturent au Client le prix par licence qu'il octroie, seul ou à l'aide de son Administrateur, aux utilisateurs finaux, ainsi que le prix par formation avec module-s auxquelles ces utilisateurs se sont inscrits.
- 5.2 Les formations commandées par le Client et auxquelles se sont inscrits les utilisateurs sont facturées par les TPG pour tous les modules et non en fonction du taux d'utilisation ou en fonction du nombre de connections. En ce sens, toute inscription à une formation déclenche automatiquement une facturation pour un paiement en faveur des TPG qui est exigible en fin de période de référence comptable.
- 5.3 Dans le but de faciliter la gestion comptable et les statistiques d'utilisation des formations mises à la disposition du Client, il est possible pour ce dernier de consulter l'historique des commandes durant à tout le moins une année.
- 5.4 Chaque formation n'est facturée qu'une seule fois, lors de la passation de la commande. Toutefois, la ou les formations commandées demeurent consultables sur la plateforme, sans être à nouveau facturées au Client, pour une année supplémentaire à tout le moins ou tant que le Client ne se désinscrit pas.
- 5.5 La période de référence pour la facturation se situe du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin suivant. Une formation commandée après cette période sera facturée pour le prochain terme.
- 5.6 **Les licences utilisateurs sont automatiquement reconduites d'année en année. Le Client reçoit ainsi une facture annuelle, au terme de la période de référence.**
- 5.7 Le Client peut se désinscrire en tout temps mais l'annonce doit intervenir avant le début de la nouvelle période de référence comptable. A défaut d'avoir respecté le terme d'annonce, les TPG facturent automatiquement les frais de licences et de formations au Client pour la prochaine période de référence. Pour limiter ses frais de facturation ainsi que le nombre de licences octroyées, le Client peut s'adresser directement aux TPG ou en passant par l'Administrateur pour faire le nécessaire.
- 5.8 En signant le Contrat, le Client s'engage à s'acquitter de toute facture établie à son nom dans un délai de 30 jours à compter de la réception, conformément aux modalités de paiement prévues aux présentes CGV.

## 6 Propriété intellectuelle

- 6.1 Les droits de propriété intellectuelle sur la plateforme qui permet l'accès aux formations appartiennent aux TPG.
- 6.2 Le contenu des formations (texte ; vidéos ; documents, etc.) sont couvertes par le droit d'auteur. En disposant d'un accès pour bénéficier de la formation commandée,

le Client n'acquiert pas de droits ou de licence en matière de propriété intellectuelle. Les TPG conservent l'intégralité des droits moraux et patrimoniaux sur les formations. Cela comprend le droit exclusif de reproduire, distribuer, communiquer au public, et modifier l'œuvre, ainsi que le droit de revendiquer la paternité de l'œuvre et de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de celle-ci qui pourrait porter atteinte à son honneur ou à sa réputation. Toute utilisation de la formation, de son contenu ou quelconque support de manière qui ne soit pas préalablement autorisée par les TPG constitue une violation du droit d'auteur et expose le Client, ses sous-traitants, de même que toute personne dont il en est garant, à des poursuites civiles et pénales.

- 6.3 Le Client s'engage à ne pas reproduire, distribuer ou exploiter le contenu des formations E-Learning sans autorisation des TPG.

## 7 Responsabilité

- 7.1 Les TPG mettent tout en œuvre pour fournir des formations de qualité. Pour ce faire, les TPG s'engagent à l'exécution d'une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles de l'art et/ou professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du Contrat. Les TPG affecteront à l'exécution des prestations en formation E-Learning, uniquement des professionnels qui sont dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à des standards de qualité.
- 7.2 Les TPG excluent dans la mesure permise par la loi toute responsabilité, quelle que soit sa base juridique, et les demandes de dommages-intérêts liés à l'utilisation de la plateforme qui diffuse des formations de type E-Learning.
- 7.3 Les TPG ne sauraient être tenus de responsables pour les interruptions de services liées à des problèmes techniques. Les tpg se réservent le droit de modifier ou mettre à jour la plateforme ou tout ou partie de ses composants, y compris, mais sans s'y limiter, ajouter, supprimer ou interrompre de manière temporaire ou permanente tout outil, service, fonctionnalité ou autre caractéristique de la plateforme, sans notification préalable et sans aucune responsabilité à l'égard du Client.
- 7.4 L'exclusion de responsabilité exonère non seulement les TPG mais également toutes les filiales et sociétés affiliées des TPG, ses organes, ses représentants et ses employés.
- 7.5 En s'inscrivant à une formation disponible sur la plateforme E-Learning, le Client s'assure préalablement disposer d'un environnement informatique permettant l'usage du service. Le Client s'assure également que tout bénéficiaire dispose d'un environnement sécurisé et de la compatibilité permanente avec la plateforme E-Learning. Ni le Client ni les bénéficiaires ne pourront se prévaloir, postérieurement d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s) de formation.
- 7.6 En cas de litige entre les bénéficiaires et le Client à l'encontre des TPG, alors les filiales, sociétés affiliées, organes, représentants et employés de ces derniers sont déchargés de toute responsabilité dans les limites de la loi.

## 8 Limitations

- 8.1 La plateforme E-Learning est proposée « en l'état » et « telle qu'elle est disponible ». Les TPG garantissent que l'exploitation de ladite plateforme dans un

- environnement adéquat répond aux spécifications et aux finalités qui lui sont valablement attribuées.
- 8.2 Les TPG ne garantissent pas une fonctionnalité technique sans faille ou une discontinuité en tout temps (24/7) de la plateforme ou des formations E-Learning qui sont proposées. Les TPG ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuels indisponibilités ou dysfonctionnements de la plateforme, qu'ils soient dus aux TPG ou à l'intervention externe d'un tiers. Les TPG s'engagent néanmoins à fournir tous les efforts raisonnables pour limiter ces éventuels indisponibilités et dysfonctionnements, mais ne peuvent garantir que toutes les erreurs peuvent être corrigées. Les TPG déclinent toute responsabilité eu égard aux préjudices, financiers et non-financiers, subis par le Client et/ou les bénéficiaires des formations E-Learning, de manière directe ou indirecte, par les éventuels dysfonctionnements et indisponibilités.
- 8.3 Le Client et bénéficiaires des formations acceptent que les tpg ne répondront, pour quelque raison que ce soit, d'une modification, suspension ou arrêt de la plateforme. En ce sens, les tpg déclinent, dans la mesure permise par la loi, toute responsabilité, en particulier pour tous dommages directs, indirects, consécutifs, secondaires, ultérieurs ou autres découlant d'un gain manqué ou d'une perte des économies non réalisées, de l'incapacité d'utiliser la plateforme, de dommages matériels ou incorporels causés par son utilisation ou l'impossibilité de l'utiliser, de la perte de données, d'autres dommages corporels, matériels et pécuniaires pures des Clients et/ou des bénéficiaires. Toute responsabilité légale impérative pour faute grave ou dol qui seraient directement imputables aux tpg demeure réservée et uniquement pour les dommages directs. La responsabilité pour faute grave ou dol qui soit prouvé et imputable aux tpg est plafonnée à la hauteur du montant du Contrat jusqu'à un maximum de CHF 2'000.- par année civile.
- 8.4 Les TPG et leurs sous-traitants mettent en œuvre les mesures de sécurité proportionnées nécessaires à la sécurité du service, sans garantie d'une absence totale de faille du service.
- 8.5 Les informations et la documentation diffusées sur la plateforme E-Learning, notamment celles relatives aux tarifs, le sont uniquement à titre indicatif et ne constituent en aucun cas une garantie de qualités promises, à moins qu'elles n'aient été désignées expressément par écrit comme contraignantes. Les TPG ne garantissent explicitement ou implicitement ni l'exactitude, ni le caractère exhaustif, ni l'intégralité ou l'actualité des informations figurant tant dans le contenu des formations que sur la plateforme E-Learning. Les TPG mettent en œuvre tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les informations figurant sur la plateforme soient exactes et complètes, mais rejettent toute responsabilité si cela ne devait pas être le cas.
- 8.6 Les différences non attendues par rapport aux qualités promises ne font naître aucun droit à la garantie. Les prétentions en garantie appartiennent uniquement au Client et sont intransmissibles.
- 9 Modifications et limitations de l'accès à la plateforme E-Learning**
- 9.1 Les TPG se réservent le droit de supprimer ou suspendre, en tout ou partie, temporairement ou définitivement, l'accès à la Solution conformément aux présentes CGV.
- 9.2 Les TPG peuvent formuler un avertissement contre le Client et/ou les bénéficiaires des formations E-Learning

et peuvent également suspendre ou supprimer immédiatement et sans préavis leur accès à la plateforme E-Learning, ou encore résilier le Contrat dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

- non-respect des présentes CGV ;
  - utilisation de la plateforme de façon non conforme aux fonctionnalités prévues, en cas d'usage malveillant ou abusif, de non-respect des éventuelles instructions fournies par les TPG, d'exploitation de la plateforme dans un environnement inadéquat, de fraude ou d'abus ;
  - demande ou injonction d'autorités judiciaires ou administratives ;
  - problèmes techniques ou de sécurité inattendus.
- 9.3 En cas de cessation définitive de ses activités commerciales en tant qu'entité ou en cas de liquidation, le Client informe immédiatement les TPG afin de procéder à l'interruption des accès à la plateforme.

## 10 Service clients

Les TPG assurent le service clients relatif au catalogue de formations E-Learning proposées et à la plateforme. Le Clients et/ou les bénéficiaires sont ainsi invités à les contacter via :

- l'adresse email : [formation\\_RH@tpg.ch](mailto:formation_RH@tpg.ch)
- l'adresse postale : Transports publics genevois - Ressources Humaines : Service de Formation, Route de la Chapelle 1, Case postale 950, 1212 Grand-Lancy 1.

## 11 Confidentialité et Protection des données

- 11.1 Le Client garde secret avant la conclusion du Contrat et au terme de celui-ci tous les faits ou informations dont il a connaissance au travers de l'exécution du Contrat et qui ne sont ni publics, ni accessibles au public. L'obligation légale de renseigner aux autorités demeure réservée.
- 11.2 En proposant via la plateforme des formations de type E-Learning, les TPG et leurs sous-traitants garantissent le respect de la législation applicable en matière de données à caractère personnel. Les TPG sont soucieux de la sécurité de traitement des données collectées auprès du Client et de tout bénéficiaire des formations. Les TPG s'engagent à traiter uniquement les données à caractère personnel pour les finalités qui lui reviennent et seulement pour celles auxquelles dont ils disposent d'un base légale valable, c'est-à-dire pour les besoins de gestion de la plateforme de formation et du reporting associé.
- 11.3 Le Client garantit l'exactitude des informations fournies aux TPG, en particulier lors de la passation de commande, à la création d'un compte personnel et qui servent à l'émission d'une offre tout en favorisant sa bonne exécution.
- 11.4 Avec le consentement du Client, les TPG sont autorisés à utiliser les informations issues de la plateforme, afin de lui proposer notamment d'autres produits ou offres relatives à la formation E-Learning.
- 11.5 Pour toute question, remarque ou réclamation au sujet du traitement, de la collecte des données à caractère personnel ou de la finalité appliquée, le Client peut s'adresser à [dpo@tpg.ch](mailto:dpo@tpg.ch).

## 12 Dispositions finales

- 12.1 Sauf indication expresse contraire, toute communication destinée aux TPG devra être effectuée à l'adresse postale suivante : Transports publics genevois - Ressources Humaines : Service de

Formation, Route de la Chapelle 1, Case postale 950,  
1212 Grand-Lancy 1.

- 12.2 Les tpg peuvent renoncer à signaler une violation ou un manquement mentionné dans le Contrat et/ou dans les présentes CGV. Toutefois, le défaut pour les TPG d'exercer les droits qui lui sont reconnus en application des présentes CGV et du Contrat ne constitue en aucun cas une renonciation à faire valoir ses droits.
- 12.3 Si certaines dispositions des CGV s'avéraient nulles ou contraires au droit, la validité des présentes CGV n'en serait pas affectée. En pareil cas, les Parties s'efforceront de se mettre d'accord afin de remplacer la disposition concernée par une clause valable et, dans la mesure du possible, économiquement équivalente.
- 12.4 Les présentes CGV remplacent tous accords ou contrats antérieurs (écrits ou oraux) entre les Parties aux présentes réglant son objet.
- 12.5 Toute cession ou transfert des présentes CGV ou de tout droit ou obligation conférés par celles-ci est interdite. Les TPG se réservent le droit unilatéral de céder à un tiers ou de faire exécuter par un tiers, la totalité ou une partie des droits et obligations résultant des présentes CGV, et de s'adjoindre de sous-traitants dans l'exécution de tout ou partie de ses obligations.
- 12.6 Les originaux du Contrat et des présentes CGV sont en français. S'ils sont traduits dans une autre langue, alors seule la version française fait foi.
- 12.7 Les présentes CGV remplacent intégralement et sans réserve, à compter de leur signature, tout autre document CGV antérieur, écrit ou non écrit, conclu entre les Parties et se rapportant au même objet au sens large directement ou indirectement. Demeurent toutefois réservées les éventuelles prétentions que les Parties ont encore l'une envers l'autre du fait des Contrats, annexes ou avenants antérieurs.

### **13 Droit applicable et for juridique**

- 13.1 Les présentes CGV sont soumises au droit suisse.
- 13.2 Les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable à leur litige. A défaut d'accord amiable, tout litige concernant la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux genevois sous réserve de recours au Tribunal fédéral.
- 13.3 Toute référence de ces CGV ou du Contrat à une réglementation se rapporte à la réglementation en vigueur à la date d'entrée en vigueur du Contrat, à l'exclusion de toute modification ou remplacement subséquent de cette réglementation.

Version : Mai 2025